

*Organisés par le comité régional d'Ile-de-France,
la ville de Haravilliers (95) et le CDC 95*

Chapitres

- A- Comité d'organisation et d'honneur
- B- Règlement
- C- Charges organisateur(s) et comité

**SAMEDI 16 et DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2023
HARAVILLIERS (95)**

➤ **1**

COMITE D'ORGANISATION :

M. José GOUERE, Président du Comité Régional d'Ile-de-France
M. Pascal NOEL, Président du Comité Départemental de Cyclisme du Val d'Oise.
Mme Evelyne VARENGUIN, Présidente de la Commission des jeunes.
M. Alain PAGNARD, Président de la Commission de la Route.
Messieurs les Présidents des clubs du Val d'Oise ;
(AVS 95, OCVO, ES PERSAN, USEE, PAC95, ASELB, Sangliers du Vexin)

COMITE D'HONNEUR :

Mme Emilie CHANDLER députée de la 1^{ère} circonscription du Val d'Oise.
Mme Marie Christine CAVECCHI Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise.
Mr Michel RAZAFINBELO Maire d'HARAVILLIERS.
Mr Gilles MOLLAND Maire de BREANCON.
Mr Jeremy PENTHER Maire de THEUVILLE.
Mme Isabelle JONCOUR Maire de BERVILLE.
Mr Alain PASQUET Maire d'ARRONVILLE.

REGLEMENT DES EPREUVES :

Les challenges du CIF sont réservés à l'ensemble des clubs franciliens, excepté pour l'épreuve Femmes qui est ouverte à l'ensemble des clubs affiliés à la FFC.

Les Challenges Route 2023 se disputent par équipes. Le port du maillot aux couleurs du club est obligatoire, exception faite pour les champions nationaux et régionaux sur route, de leur catégorie, qui pourront porter leur maillot distinctif.

Les coureurs mutés après le 14 juillet ne sont pas admis.

Les épreuves ne sont pas ouvertes aux titulaires d'une licence **découverte ou titre temporaire**.

Le jour des épreuves, les absents pour des motifs divers pourront être remplacés par un autre licencié du même club, répondant aux critères de participation de l'épreuve concernée.

Le remplaçant prendra le dossard du coureur absent. Les titulaires remplacés seront autorisés à participer à une autre épreuve. Aucune pénalité pour "absence au départ" ne sera appliquée.

Dans toutes les épreuves, 2 licenciés étrangers hors Union Européenne pourront être inclus dans l'équipe. Cette règle ne s'applique pas aux licenciés de 18 ans et moins.

Les associations qui seraient qualifiées pour des épreuves officielles du calendrier fédéral le même jour et qui n'y participeraient pas, ne seront pas autorisées à participer aux Challenges du CIF.

Seuls les véhicules de l'organisation, les véhicules de dépannage neutre et de départements (1 seul véhicule par Département) auront le droit de circuler sur le circuit. Hormis pour les épreuves minimales et cadets, il sera mis 4 véhicules de dépannage neutre. Tous les autres véhicules devront utiliser obligatoirement les parkings selon les instructions du service de sécurité.

Afin de garantir l'équité entre les départements seul le changement de roues est autorisé.

La remise des dossards se fera à la Mairie d'Haravilliers.

Seul un dirigeant licencié de l'association qualifiée pourra récupérer ces dossards. Il devra se présenter, muni de sa licence ainsi que de celles de l'ensemble de ses coureurs présents au départ.

Il ne sera pas possible d'engager une équipe sur place.

Le circuit réservé aux compétitions ne devra être emprunté que par les compétiteurs de la course concernée. Le non-respect de cette règle sera sanctionné.

Le ravitaillement sera autorisé suivant la réglementation fédérale.

SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2023

Epreuve ACCESS 1-2-3-4

Epreuve ouverte aux licenciés des clubs Franciliens affiliés FFC. Participation limitée à 200 coureurs.

Composition des équipes : 3 coureurs minimum à 6 coureurs maximum.

Engagements : 8€ par Internet sur le site fédéral.

Parcours : Rue du Colombier D22E, Rue du Colombier D188, route de Theuville, rue Angèle de Bourbon, D22, Rue du Colombier D22E soit 10,5 Km à parcourir 7 fois (73,5 kms).

Dossards : Mairie de HARAVILLIERS de 9h à 9h45.

Départ : 10h00, devant la Mairie

Arrivée : Rue du Colombier D22E

Contrôle Médical : mairie d'Haravilliers.

Protocole : Podium devant la mairie, après la course.

Il sera établi un prix d'équipe sur trois hommes au classement scratch de l'épreuve.

CLUB VAINQUEUR EN 2022 : PARIS CYCLISTE OLYMPIQUE

Récompenses :

- 6 bouquets, 6 médailles et 1 coupe à la première équipe de l'épreuve.
- 1 coupe aux clubs classés 2^{ème} et 3^{ème}.
- 1 bouquet et 1 coupe au vainqueur de l'épreuve

Epreuves DAMES ELITE-OPEN-ACCESS et U15-U17

Epreuves féminine, sans prix, ouvertes aux licenciées de l'ensemble des clubs affiliés FFC. Participation limitée à 200 coureurs.

Composition des équipes en nombre illimité avec un minimum de 3 participantes en Juniors/Seniors et 2 en Minimes/Cadettes pour participer au prix d'équipe.

Engagements Seniors et Juniors : 8,5€ par Internet sur le site fédéral.

Engagements Cadettes et Minimes : 6,5€ par Internet sur le site fédéral.

Parcours : Rue du Colombier D22E, Rue du Colombier D188, route de Theuville, rue Angèle de Bourbon, D22, Rue du Colombier D22E soit 10,5 Km à parcourir 6 fois (63 kms) pour les dames élites open Access et 4 fois (40,5 kms) pour les U15-U17.

Dossards : Mairie d'Haravilliers de 12h30 à 13h15.

Départ : dames élites open Access 13h30, devant la mairie.

Départ : U15-U17 13h35, devant la mairie.

Arrivées : Rue du Colombier D22E

Contrôle Médical : Mairie d'Haravilliers.

Protocole : Podium devant la mairie, après la course.

Il sera établi un prix d'équipe tenant compte du classement scratch de chacune des épreuves.

CLUBS VAINQUEURS EN 2022 :

Seniors et Juniors : DONNONS DES ELLES AU VELO

Minimes-Cadettes : US METRO TRANSPORTS

Récompenses :

- 3 bouquets, 3 médailles et 1 coupe à la première équipe de chaque épreuve.
- 1 coupe aux clubs classés 2^{ème} et 3^{ème}.
- 1 bouquet et 1 coupe au vainqueur de chaque épreuve.

DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2023

Epreuve OPEN 1-2-3 –ACCESS 1

Epreuve sans prix, ouverte aux licenciés des clubs Franciliens affiliés FFC. Participation limitée à 200 coureurs.
Composition des équipes : de 3 coureurs minimum à 6 coureurs maximum.

Engagements : 8,5€ par Internet sur le site fédéral.

Parcours : Rue du Colombier D22E, Rue du Colombier D188, route de Theuville, rue Angèle de Bourbon, D22, Rue du Colombier D22E soit 10,5 Km à parcourir 10 fois (105 kms).

Dossards : Mairie de d'Haravilliers de 7h30 à

8h15. Départ : 08h30 devant la mairie.

Arrivée : Rue du Colombier D22E.

Contrôle Médical : Mairie de Haravilliers.

Protocole : Podium devant la mairie, après la course.

Il sera établi un prix d'équipe sur 3 hommes au classement scratch de l'épreuve.

CLUB VAINQUEUR EN 2022 : US METRO TRANSPORTS

Récompenses :

- 6 bouquets, 6 médailles et 1 coupe à la première équipe de l'épreuve.
- 1 coupe aux clubs classés 2^{ème} et 3^{ème}
- 1 bouquet et 1 coupe au vainqueur de l'épreuve.

Ecoles de Cyclisme

Epreuve réservée uniquement aux associations franciliennes.

Les épreuves sont ouvertes sans minimum de nombre par club

L'appel des coureurs se fera pour chaque catégorie par 1 par club puis un 2^{ème}, un 3^{ème}, etc...

Le développement sera limité à 6,40 m pour les U13 et 5,60 m pour les autres catégories, le blocage d'un dérailleur sera accepté avant le contrôle des braquets effectué 15 minutes avant le départ. Toute absence au contrôle des braquets entraînera le refus de participation à l'épreuve.

Le classement par équipes sera effectué par l'addition des places obtenues par les 4 meilleurs coureurs de chaque équipe dans trois catégories différentes. Pour la catégorie U7, un seul coureur sera pris en compte.

Les clubs dont l'effectif ne permet pas d'être présent dans trois catégories différentes pourront cependant Participer mais avec un handicap de 100 points dans la catégorie absente.

Parcours : Rue du Colombier D22E, Rue de la mairie D188, D22, Rue du Colombier D22E soit 1,9 km à parcourir : 1 fois pour les U7 soit 1,9 km, 2 fois pour les U9 soit 3,8 km, 4 fois pour les U11 soit 7,6 km, 8 fois pour les U13 soit 15,2 km.

Dossards : 11h à 11h45, Mairie d'Haravilliers.

Départs : A partir de 12h, pour les U7, Rue du Colombier D22E.

Arrivée : Rue du Colombier D22E.

Contrôle Développement : rue de la mairie.

Protocole : Podium devant la mairie, après la course.

CLUB VAINQUEUR EN 2022 : US METRO TRANSPORT

Récompenses :

- 1 bouquet et 1 médaille au vainqueur de chaque catégorie.
- 1 médaille au 2^{ème} et au 3^{ème} de chaque catégorie.
- 12 bouquets, 12 médailles et 1 coupe à la première équipe.
- 1 coupe aux clubs classés 2^{ème} et 3^{ème}.
- 1 médaille et une rose aux 3 premières féminines de chaque catégorie

U15

Epreuve réservée uniquement aux associations franciliennes. Participation limitée à 200 coureurs.

Composition des équipes : de 2 coureurs minimum.

Composition possible avec licenciées féminines U15 - U17

Engagements : 6,5€ par Internet sur le site fédéral.

Parcours : Rue du Colombier D22E, Rue du Colombier D188, route de Theuville, rue Angèle de Bourbon, D22, Rue du Colombier D22E soit 10,5 Km à parcourir 3 fois (31,5 kms).

Dossards : Mairie d'Haravilliers de 13h à 13h45.

Contrôle des braquets : de 13h45 à 14h.

Départ : 14h devant la mairie.

Arrivée : Rue du Colombier D22E.

Contrôle Médical : Mairie d'Haravilliers

Protocole : Podium devant la mairie, après la course.

Prix d'équipe sur deux coureurs au classement scratch de l'épreuve.

CLUB VAINQUEUR EN 2022 : ARGENTEUIL VAL DE SEINE 95

Récompenses :

- 5 bouquets + 5 médailles + 1 coupe à la première équipe de l'épreuve.
- 1 coupe aux clubs classés 2^{ème} et 3^{ème}
- 1 bouquet et 1 coupe au vainqueur de l'épreuve.

U17

Epreuve réservée uniquement aux associations franciliennes. Participation limitée à 200 coureurs.

Composition des équipes : de 3 coureurs minimum

Composition possible avec licenciées féminines U17 – U19

Engagements : 6,5€ par Internet sur le site fédéral.

Parcours : Rue du Colombier D22E, Rue du Colombier D188, route de Theuville, rue Angèle de Bourbon, D22, Rue du Colombier D22E soit 10,5 Km à parcourir 6 fois (63 kms).

Dossards : Mairie d'Haravilliers de 14h30 à 15h15

Départ : 15h30 devant la mairie.

Arrivée : Rue du Colombier D22E.

Contrôle Médical : Mairie d'Haravilliers.

Protocole : Podium devant la mairie, après la course.

Prix d'équipe sur 3 coureurs au classement scratch de l'épreuve.

CLUB VAINQUEUR EN 2022 : US MAULE CYCLISME

Récompenses :

- 5 bouquets + 5 médailles + 1 coupe à la première équipe de l'épreuve.
- 1 coupe aux clubs classés 2^{ème} et 3^{ème}
- 1 bouquet et 1 coupe au vainqueur de l'épreuve.

SUPER CHALLENGE LUCIEN BOUNIOL

Un classement général du Super Challenge sera établi par l'addition des points obtenus dans toutes les épreuves. Les points seront attribués en fonction du nombre d'équipes inscrites **au départ** de chaque course. Par exemple, dans une catégorie où 20 équipes sont au départ, l'équipe vainqueur se verra attribuer 20 points, la deuxième 19, etc...

Le classement des épreuves féminines ne prendra en compte que les clubs franciliens.

Le club totalisant le plus de points à l'issue des deux journées sera déclaré vainqueur et tous les clubs seront classés, indépendamment du nombre d'épreuves auxquelles ils ont participé.

Un podium final réunira les trois premières équipes. En cas d'égalité, c'est le classement des écoles qui sera prépondérant.

La 1^{ère} équipe se verra remettre le Super Challenge 2023.

Un trophée sera remis aux clubs classés 2^{ème} et 3^{ème}.

Protocole à 18h00 en présence obligatoire des trois premières équipes.

CLUB VAINQUEUR EN 2022 : US METRO TRANSPORTS

-Itinéraire

- L'itinéraire doit être correctement signalé par fléchage "aérien". Le fléchage au sol est à proscrire ou doit disparaître dans les 48h. pour être en conformité avec les obligations administratives données.
 - Le dernier kilomètre doit être indiqué de manière visible par une flamme rouge.
 - Le nombre de tours restants à parcourir doit être indiqué à chaque passage sur la ligne et le dernier doit être annoncé par "la cloche".
 - La ligne d'arrivée doit être située à l'extrémité d'une ligne droite et matérialisée par une peinture ou adhésif de couleur blanche sur toute la largeur de la chaussée.
- Seuls les véhicules destinés aux arbitres doivent être équipés de radio émetteur-récepteur permettant la liaison entre chacun d'eux,

-Direction de l'organisation

Le Directeur de l'organisation, licencié de la FFC, est responsable de son épreuve. Il assume la Direction Générale de l'épreuve aussi bien sur le plan de sa conformité avec la réglementation en vigueur que sur le plan administratif, financier et juridique vis-à-vis des autorités Publiques, des participants, officiels et spectateurs.

-Collège des arbitres

Les membres du collège des arbitres assurent la direction et le contrôle sportif de l'épreuve. Il attribue les fonctions à chacun des arbitres pour remplir les tâches qui leur incombent suivant le règlement de l'épreuve. Le juge à l'arrivée est responsable des classements. Les décisions du collège des arbitres sont communiquées à l'organisateur qui en assure la diffusion. Selon la catégorie de l'épreuve, un contrôle des braquets doit être réalisé (zone délimitée proche) avant le départ de l'épreuve pour l'ensemble des participants, à son issue, l'ensemble des coureurs doit être dirigé sur la ligne de départ sans autorisation de s'en éloigner.

-Suiveurs

Toutes les personnes présentes à l'échelon course sur l'épreuve (sauf les journalistes invités) doivent être licencié(e)s FFC.

-Protocole

Les responsables de clubs et les coureurs devront être présents à la cérémonie protocolaire en tenue de club.

-Contrôle anti-dopage

L'organisateur doit mettre en place à proximité de l'arrivée un local conforme à la réglementation fédérale anti-dopage.

➤ 3

-Charges financières du comité régional

- Les droits d'organisation
- les coupes ou médailles
- Mise à disposition de banderoles "Départ", "Arrivée", et autres publicitaires,
- Règlement des vacances des arbitres.
- 1 véhicule régional avec chauffeur.
- Les bouquets

-Charges financières de l'organisateur

- assurance organisation
- La fourniture des dossards,
- 1 véhicule Balai "Fin de course" sur les circuits supérieurs à 5 km,
- 1 véhicules pour un dépannage neutre avec un minimum de roues adaptées aux développements autorisés en fonction de la catégorie de l'épreuve fourni par les clubs
- 1 podium couvert placé face à la ligne d'arrivée,
- Speaker et sonorisation.
- Services de sécurité de l'épreuve (véhicule "ouverture de course", service médical conforme aux textes fédéraux (RTS) selon le développement du circuit, signaleurs et motards).

Le présent texte est applicable pour les épreuves de 2023.

Mise à jour et approuvé le 20 Mai 2023

**ANIMATIONS, BUVETTE, RESTAURATION SUR PLACE AU PODIUM
ET A L'ARRIVEE.**